

De l'utilité des femmes pauvres dans le nouvel ordre mondial Une analyse de la place des femmes dans le discours des organisations internationales sur la pauvreté¹

Francine Mestrum

La situation des femmes dans le monde

*"Nous... constatons que la condition de la femme s'est améliorée dans certains domaines importants au cours de la dernière décennie mais que les progrès ont été inégaux, que les inégalités entre hommes et femmes persistent et que d'importants obstacles subsistent, ce qui a de graves conséquences pour le bien-être de l'humanité tout entière".**

"La condition des femmes s'est améliorée au cours des 30 dernières années. Le niveau d'instruction des femmes dans le Sud augmente régulièrement (...). Mais le chemin à parcourir est encore long. L'indicateur composite du développement humain pour les femmes est inférieur de plus de deux tiers à l'IDH pour les hommes dans de nombreux pays (...). Les inégalités entre les sexes sont souvent renforcées par les législations. Les femmes se voient souvent refuser le droit à la propriété et à l'héritage, le droit de recevoir une pension ou même de décider si elles veulent avoir des enfants et à quel moment de leur vie".

"Les femmes représentent plus de 70 % des quelque 1,3 milliard de personnes vivant dans la pauvreté". "La pauvreté a de plus en plus un visage féminin (...). La pauvreté se féminise également dans les pays industrialisés (...). "La féminisation de la pauvreté est la triste conséquence d'un accès inégalitaire à la vie économique".

*"Aucun pays ne traite ses femmes aussi bien que ses hommes".***

*"La condition des femmes pauvres est préoccupante en soi. Elle l'est d'autant plus que la santé et l'instruction des mères influent beaucoup sur le bien-être et l'avenir de leurs enfants". "Les femmes se heurtent à toutes sortes d'obstacles culturels, sociaux, juridiques et économiques que les hommes, même quand ils sont pauvres, ignorent".****

"Plus d'un milliard d'êtres humains (...) vivent dans une pauvreté abjecte (...) un grand nombre d'entre eux, en majorité des femmes, ne disposent pas de revenus et de ressources".

"Les femmes étant souvent les plus pauvres parmi les pauvres en même temps que des protagonistes essentielles dans le processus de développement".

"La communauté internationale constate une féminisation de la pauvreté".

"Les femmes supportent une part disproportionnée du fardeau de la pauvreté".

*"...les femmes, qui représentent la majorité des personnes vivant dans la pauvreté".*****

*"La majeure partie des analyses de la pauvreté et des différences entre les sexes sont fondées sur des hypothèses et des conclusions déduites des données et d'études de cas très limitées".******

* Nations unies, *Rapport de la Quatrième conférence sur les femmes, Beijing, 4-14 septembre 1995*. Doc. A/CONF.177/20, Déclaration § 5.

** PNUD, *Rapport mondial sur le développement humain 1991*. Paris, Economica, 1991, p. 28 ; PNUD, *Rapport mondial sur le développement humain 1995*. Paris, Economica, 1995, p. 40 ; PNUD, *Rapport mondial sur le développement humain 1997*. Paris, Economica, 1997, p. 44.

*** Banque mondiale, *Rapport sur le développement dans le monde 1990*. Washington, Banque mondiale, 1990, p. III, 36.

**** Nations unies, *Rapport du Sommet mondial sur le développement social, Copenhague, 6-12 mars 1995*. Doc. A/CONF.166/9, 1995b, Déclaration § 16b ; Nations unies, *Rapport de la Conférence internationale sur la population et le développement, Le Caire, 5-13 septembre 1994*. Doc. A/CONF.171/13/Rev. 1, § 3.16 ; Nations unies, *Rapport de la Conférence mondiale des Nations unies sur les établissements humains (Habitat II), Istanbul, 3-14 juin 1996*. Doc. A/CONF.165/14, § 115 ; Nations unies, *Rapport du Groupe de travail... chargé d'élaborer un Agenda pour le développement*. Doc. A/AC.250/1, rés. A.G. A/51/45 du 19 septembre 1997, § 94 ; Nations unies, *Célébration de*

L'Année internationale pour l'élimination de la pauvreté et proclamation de la première Décennie des Nations unies pour l'élimination de la pauvreté. Rés. A.G. 50/107 du 26 janvier 1996b, cons. 9.

***** Nations unies, *Les femmes dans le monde 1995. Des chiffres et des idées.* New York, Nations unies, 1995c, p. 135.

L'égalité des femmes : un intérêt commun

Le préambule de la Charte des Nations unies proclame, dans son alinéa 2, "*l'égalité de droits des hommes et des femmes*". L'article 1 de la Charte fait référence, dans son alinéa 3, au respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion. Dès sa création, l'ONU a pris des initiatives pour promouvoir la condition de la femme et pour souligner son droit à l'égalité et à sa participation à part entière à tous les aspects de la vie politique, économique et sociale. Cependant, cette égalité a toujours été conçue dans une perspective fonctionnelle. Dès la première session de l'Assemblée générale où la veuve d'un président des Etats-Unis, Madame Roosevelt, présente une "*lettre ouverte aux femmes du monde*"², on souligne que les femmes ont des responsabilités multiples et des fonctions spécifiques à remplir dans l'intérêt commun de l'humanité tout entière. La femme est reconnue comme individu, dotée de droits et de capacités au même titre que les hommes, mais, en même temps, cette reconnaissance est intéressée. Dans le travail qu'elle veut entreprendre en faveur de la paix, l'ONU a besoin des femmes, "*who have turned their minds and hearts to the problems of humanity*"³. "*The U.N. are trying to build a new world, trying to lay the foundations of peace and freedom for humanity, the world cannot afford to do so without using the rich resources that women's experience and capacity for work, women's insight and equipment mean for the various nations of the world*"⁴. Le premier rapport de la Commission de la femme le confirme : "*The Commission proposes that world public opinion be stimulated in favour of raising the status of women as an instrument for promoting human rights and peace*". "*Full opportunity for women to take equal part in social life, which implies full opportunity of fulfilling their duties towards society*"⁵. Par conséquent, l'égalité des femmes n'est pas octroyée seulement au nom de leur dignité et de leur appartenance à la famille humaine, mais aussi à cause de la fonctionnalité de cette égalité au service de l'intérêt commun. La femme n'est l'égale de l'homme que dans la mesure où son individualité est intégratrice de l'autre et parce que les droits qui lui sont attribués sont immédiatement mis au service des intérêts de l'humanité tout entière. Ses tâches sont multiples. Le vocable "*femme*" se réfère tantôt à l'individu, tantôt à l'épouse, à la mère ou à la mère sociale. C'est dans ce sens que l'égalité des femmes est consubstantielle à leur altérité et conditionnée par elle. Ce raisonnement reste valable jusqu'à nos jours et prend tout son sens dans le contexte de la lutte contre la pauvreté : "(...) *faire progresser les objectifs d'égalité, de développement et de paix pour toutes les femmes dans le monde entier, dans l'intérêt de l'humanité tout entière*"⁶. "*L'efficacité sociale de l'alphabétisation des femmes est encore plus élevée : diminution de la fécondité et de la mortalité infantile, réduction des taux d'abandon scolaire, amélioration de la nutrition familiale(...)*"⁷. "*Healthy mothers produce healthy babies, healthy students learn more, and healthy workers work harder and longer and produce more*"⁸. "*L'amélioration de la condition des femmes et des jeunes filles ont des effets multiplicateurs sur la productivité, l'efficacité et la croissance économique soutenue*"⁹.

Ce constat offre une première explication à l'association qui est faite aujourd'hui entre les femmes et la pauvreté. En effet, dans ces deux domaines, deux voies de l'intérêt commun se rejoignent et se renforcent. Leur analyse va permettre de démontrer que le monde et l'humanité ne sont pas aussi unis qu'il n'y paraît, que les pauvres ne sont pas nécessairement les égaux des non-pauvres et que les femmes pauvres ne sont pas les égales des femmes en général. Elle passe par l'identification d'une double différenciation. La première se situe au niveau de la pauvreté elle-même, la deuxième à celui des femmes.

Pauvres méritants et non méritants

La lutte mondiale contre la pauvreté s'inscrit dans la défense de l'intérêt commun de l'humanité tout entière. Celui-ci se traduit, notamment, par la paix, l'ordre social, la protection de

l'environnement, la transition démographique, tout autant que par la croissance économique produite par les pauvres. Or, cet intérêt commun, à l'évidence, est conditionné par le comportement des pauvres, c'est-à-dire par la façon dont ils incarnent les valeurs qu'on leur attribue et qu'on attend d'eux. Responsabiliser les pauvres, "*permettre aux pauvres d'établir leur propre agenda de lutte*"¹⁰: tout le discours sur la participation en tant qu'auto-assistance va dans une même direction. Si tous les pauvres sont des *homines economici* en devenir, il n'empêche que toutes les aspirations et tous les comportements rationnels inspirés par l'intérêt ne se valent pas. "*Les populations urbaines désavantagées exercent, pour la plupart, des petits métiers(...) dans le bâtiment, le secteur manufacturier et les transports. Certains font les poubelles ou sont des professionnels de la mendicité, de la prostitution ou du vol à la tire*"¹¹. Les références multiples à la violence, à l'alcool, à la drogue, à la criminalité, à la désintégration sociale, aux "*comportements destructeurs*"¹² montrent que le discours international sur la pauvreté ne se distingue en rien de tous ses précédents historiques¹³ : il existe des pauvres méritants et des pauvres non méritants. Doté d'un droit d'accès à la subsistance et d'une égalité au niveau des capacités et des opportunités, il dépend du pauvre lui-même de réussir ou non à se prendre en charge, à sortir de sa "*misère humaine indigne*"¹⁴, de profiter de la "*coquille protectrice*" pour valoriser "*la perle sans prix*" qu'est la liberté¹⁵.

Par conséquent, si le droit au développement, dont relève la lutte contre la pauvreté, est un droit humain universel et inaliénable et si les pauvres sont les victimes des politiques erronées de leurs gouvernements, ils ne sont pas pour autant innocents. Le ciblage rigoureux préconisé par les organisations internationales ne sert pas uniquement à identifier les plus pauvres parmi les pauvres afin d'éviter les abus et les gaspillages, mais peut-être surtout à identifier l'intérêt commun, à encourager et récompenser les comportements et les attitudes qui vont dans le sens de l'intérêt de l'humanité tout entière. La logique des dépenses sociales qui ne sauraient servir les intérêts particuliers implique aussi la conditionnalité de l'assistance. Les pauvres qui refusent la participation dans les termes proposés, ceux qui préféreraient établir un projet non conforme aux prescriptions, pourraient s'auto-exclure. Les pauvres ne diffèrent en rien des riches et des non-pauvres, mais ils restent malgré tout inscrits dans une catégorie objectivée par l'homogénéisation de leurs besoins. La construction discursive d'une catégorie de *pauvres*, membres de la famille humaine, contient, dès lors, les germes d'une différenciation et d'une altérité. En effet, l'égalité est pensée à partir de la caractéristique de l'*homo economicus*, d'une capacité à saisir les opportunités qui sont offertes pour défendre un intérêt privé. Or, ce n'est que dans la mesure où l'intérêt privé des pauvres s'inscrit dans le cadre plus général de l'intérêt commun que l'égalité sera reconnue et préservée. Le pauvre n'est donc pas nécessairement toujours l'égal du non-pauvre. Si ce raisonnement relève du non-dit dans le discours international, la façon dont la pauvreté a été conceptualisée, en étroite association avec l'intérêt commun, permet de supposer que - par exemple - l'alcoolisme, le trafic de drogue, la délinquance, la dégradation de l'environnement ou la prostitution, autant que l'appartenance à un mouvement de résistance, risquent de rompre le lien entre le droit à la vie et le droit à la subsistance. Ces cas de figure sont absents du discours explicite des organisations internationales dans lequel le mauvais pauvre n'a pas d'existence. Si le discours n'a pas besoin d'une catégorie explicite de mauvais pauvres, c'est parce qu'il a produit son contraire, à savoir une catégorie de pauvres intrinsèquement méritants. Intervient ici la deuxième différenciation : l'altérité, paradoxalement, ne se manifeste pas au niveau des comportements déviants -qui ne sont déviants que parce qu'ils cessent de servir l'intérêt commun, condition de l'égalité des pauvres - mais au niveau de la pauvreté des femmes.

L'égalité des femmes, comme l'égalité des pauvres, est conditionnée par sa fonctionnalité par rapport à l'intérêt commun. Selon les termes de la nouvelle économie institutionnelle, l'égalité entre les hommes et les femmes est un bien public à externalités positives. Or, en examinant le rôle attribué aux femmes pauvres dans le discours international sur la pauvreté, on constate que celles-ci ne sont pas nécessairement les égales des femmes non-pauvres, tout comme les pauvres aux comportements non conformes ne sont plus les égaux des non-pauvres. Ce qu'on attend des femmes pauvres, c'est qu'elles produisent des biens publics qui profitent à l'ensemble de la société. En effet, l'intégration des femmes au développement et la participation des femmes à tous les niveaux de la vie économique, sociale et politique, telle que revendiquées dans tous les textes de l'ONU, n'a pas la même signification pour les femmes non-pauvres et pour les femmes pauvres. Pour ces dernières, il s'agit

certes de s'émanciper en obtenant un statut d'égalité et les droits y afférant, mais aussi d'un alourdissement des tâches et des responsabilités, ainsi que de la confirmation de leur fonction reproductive en tant que mères sociales. Les femmes pauvres qui doivent combiner leur travail domestique à une activité rémunératrice et un travail social communautaire sont responsables de la stabilité des familles et de la cohésion sociale. Elles sont les gardiennes des valeurs et des traditions et les gestionnaires des ressources naturelles. La femme est l'égale de l'homme. Comme lui, elle est *homo economicus*. Comme lui, elle n'hésite pas à saisir ces opportunités pour défendre ses intérêts privés. Mais la femme pauvre a la particularité d'intérioriser tout ce qui l'entoure, sa famille, sa communauté, son environnement naturel. L'altérité des femmes pauvres réside dans le fait qu'elles identifient cet intérêt privé à l'intérêt de la famille et de leur communauté et qu'elles servent donc automatiquement et spontanément l'intérêt commun. Adam Smith pouvait prétendre que "*ce n'est pas de la bienveillance du boucher, du marchand de bière ou du boulanger que nous attendons notre dîner, mais bien du soin qu'ils apportent à leurs intérêts. Nous ne nous adressons pas à leur humanité, mais à leur égoïsme ; ce n'est jamais de nos besoins que nous leur parlons, c'est toujours de leur avantage*". Pourtant, dans la lutte contre la pauvreté, c'est bien sur la bienveillance des femmes pauvres que l'on semble compter, supposant que leur avantage correspond à l'avantage de tous. Il suffit de permettre aux femmes de jouer "*le rôle qui [leur] est dévolu par la société*"¹⁶, et d'éliminer les discriminations qui entravent leurs activités économiques. Grâce aux femmes, la pauvreté sera réduite, la croissance démographique diminuera et l'ordre social régnera. Ici, il n'y a aucun besoin de mesures spécifiques pour produire un environnement favorable à l'émergence de l'*homo economicus*. Dès que les discriminations à leur égard sont éliminées, les femmes se trouvent d'emblée sous l'effet de la tension psychique appropriée pour jouer leur rôle, pour manifester les comportements nécessaires à une lutte efficace contre la pauvreté. En effet, les femmes acceptent plus facilement les emplois dont les hommes ne veulent pas ou qu'ils abandonnent à cause des conditions de travail¹⁷. "*In almost every country both men and women reported women's greater ability to accomodate, bury their pride and do whatever job was available to earn the money to feed the family, even prostitution*"¹⁸. Si l'autonomie des individus et l'élimination de la pauvreté est une question de dignité humaine, et puisque les femmes n'ont pas de problèmes "*to swallow their pride*"¹⁹, elles deviennent des pauvres particulièrement méritants. On comprend mieux dans ce contexte que l'on regrette la "*sous-utilisation*" de ces ressources humaines qui pourraient pourtant déboucher "*sur un grand changement en matière de développement*"²⁰. De plus, on sait que les femmes "*destinent une majeure partie de leurs revenus aux besoins de la famille*"²¹. Elles travaillent plus que les hommes²² et elles acceptent de s'occuper des personnes dépendantes de leur famille, non seulement par amour, mais aussi parce qu'il s'agit d'une obligation sociale²³. C'est sans doute pourquoi il est important que les normes culturelles et les traditions sociales soient préservées. Ce ne sont que celles fondées sur des *préjugés* empêchant les femmes de participer au marché et de contrôler leur budget qui doivent être éliminées. Dans ces cas, en effet, elles ne peuvent pas réagir correctement aux signaux donnés par le marché²⁴.

Intégration des femmes au développement

Dès sa création en 1946, la Commission de la condition de la femme de l'ONU prit plusieurs initiatives qui ont débouché sur l'adoption de différentes déclarations et conventions en faveur de l'égalité entre hommes et femmes²⁵. De même, l'ONU adopta des programmes de bien-être social axés sur la formation de travailleurs sociaux, le bien-être familial, le développement communautaire et les coopératives. Dans un rapport du Secrétaire général du 12 mai 1950 à la Commission de la condition de la femme²⁶, différents problèmes concernant la contribution des femmes au développement économique sont soulignés. Si, d'une part, les traditions en matière de division sexuelle du travail sont qualifiées comme des obstacles à l'amélioration agricole et à l'amélioration des conditions de vie, d'autre part, l'exploitation des femmes dans les secteurs agricole et industriel est dénoncée. Afin de promouvoir la contribution des femmes au développement économique, le rapport plaide pour des mesures spécifiques pouvant améliorer les conditions de travail des femmes, pour des mesures de protection et des programmes de bien-être en faveur des mères, et pour des programmes de formation technique. L'OIT de son côté dénonce l'exploitation des femmes dans le secteur artisanal, notamment le travail à domicile où une législation du travail devrait être introduite et respectée. Les premiers rapports sur la situation sociale dans le monde constatent que les femmes ne sont plus une réserve en

cas de pénurie, mais qu'elles commencent à constituer une partie intégrante de la main d'œuvre. Néanmoins, en tant que salariées, elles sont mal payées²⁷. Avec une référence à l'Union soviétique, l'égalité des femmes est considérée comme un levier de la modernité, l'évolution de sa condition pouvant contribuer à "*briser le moule des traditions*" et à favoriser le changement économique²⁸.

En 1972, l'Assemblée générale des Nations unies adopte la résolution proclamant l'Année internationale de la femme en 1975²⁹. Elle souligne l'importance de la pleine intégration des femmes à l'effort global de développement, leur rôle dans le développement économique, social et culturel et dans le développement des relations amicales et de la coopération entre les Etats, ainsi que dans le renforcement de la paix mondiale. Le Rapport de la réunion interrégionale d'experts sur l'intégration des femmes au développement³⁰, précise que "*de nos jours ce n'est plus une discrimination ouverte ou juridique qui constitue le principal obstacle à la participation des femmes à tous les aspects du développement. Les problèmes majeurs découlent de l'attitude traditionnelle à l'égard du rôle des femmes dans la société et de l'opinion encore répandue que leur rôle sur le marché du travail est marginal(...) Le rôle du groupe d'experts était (...) de proposer des suggestions et des recommandations réalistes qui contribuent à faire disparaître les attitudes actuelles de discrimination à l'égard des femmes*" (p. 2). Il s'agit donc bien du rôle des femmes dans le développement économique des pays en développement. Celui-ci est défini comme "*un processus double*" qui touche les femmes autant que les hommes et qui "*transforme les activités traditionnelles et diminue leur importance relative*". Il s'agit donc d'étudier pour les femmes "*la réduction de leur tâches traditionnelles et(...) l'intégration à une vaste gamme d'activités nouvelles*" (p. 5).

La question de la croissance démographique commençait également à être soulevée. A la conférence de Bucarest sur la population³¹, il est souligné que "*la redistribution des revenus et une plus grande égalité sociale sont des éléments importants lorsqu'il s'agit de modifier les comportements procréateurs*"³². Même si la conférence parle essentiellement du droit du couple et du droit des parents, on y affirme aussi que l'amélioration de la participation des femmes à la vie sociale, économique et politique est un objectif du développement et qu'il est important de savoir que cela "*peut créer les conditions fondamentales propices à une réduction du taux de natalité*"³³. Dans ce domaine, la Banque mondiale avait déjà donné le ton. Dans le rapport Pearson de 1969, la stratégie de croissance comprend un chapitre sur la nécessité de freiner la croissance démographique. Si la planification familiale est recommandée, ce sont néanmoins les politiques sociales qui sont censées être d'une importance cruciale pour éliminer le besoin de familles nombreuses³⁴.

La conférence mondiale de l'année internationale de la femme, tenue à Mexico en 1975, marqua un tournant dans les activités de l'ONU en faveur des femmes. Elle a mis la problématique de l'égalité et de la participation des femmes à l'ordre du jour de tous ses Etats-membres. Centrée sur la thématique de l'égalité, de la paix et du développement³⁵, la Conférence adopta une Déclaration et un Programme d'action mondiale comprenant des recommandations pour des actions aux niveaux national et international³⁶. Elle fut suivie de trois autres conférences, dont la dernière eut lieu en 1995 à Beijing. L'analyse de leurs programmes d'action, mis en rapport avec leurs antécédents et avec le discours contemporain sur la pauvreté, permettra de mettre en évidence le rôle du discours sur les femmes dans la transformation de la pensée des organisations internationales sur le développement.

Rôles multiples ou rôle unique de reproduction ?

La Conférence de Mexico confirme la fonctionnalité de l'égalité des femmes et la multiplicité de leurs rôles. Comme dans les premiers textes de l'ONU, l'égalité des femmes a besoin d'une justification. Elle s'inscrit dans le cadre plus global de la paix mondiale et du bien-être de la société dans son ensemble : "*Les problèmes des femmes (...) sont les problèmes de la société tout entière*"³⁷. "*L'égalité des droits entraîne en contrepartie des obligations ; les femmes ont donc le devoir d'utiliser pleinement les possibilités qui leur sont offertes et de s'acquitter de leurs obligations envers leurs familles, leur pays et l'humanité*"³⁸. "*Convaincus que les femmes doivent jouer un rôle important dans la promotion, l'établissement et le maintien de la paix internationale...*"³⁹. "*Le complet épanouissement de la personnalité de la femme en tant qu'être humain étant directement lié à sa*

*participation au processus de développement en sa qualité de mère, de travailleuse et de citoyenne... objectif qui concerne également le développement de la personnalité de l'homme*⁴⁰.

Suite à la Conférence de Mexico et l'adoption du Plan d'action mondial, la période de 1976 à 1985 fut proclamée Décennie des Nations unies pour les femmes⁴¹. En 1979 fut adoptée la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes⁴². Tout en réaffirmant *"la foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine et dans l'égalité de la personne humaine et dans l'égalité des droits de l'homme et de la femme"*, elle constate aussi que la discrimination des femmes *"fait obstacle à l'accroissement du bien-être de la société et de la famille et qu'elle empêche les femmes de servir leur pays et l'humanité dans toute la mesure de leurs possibilités"*⁴³.

A partir de la Conférence de Copenhague⁴⁴, les femmes ne sont plus seulement représentées comme la solution aux problèmes, mais aussi comme des victimes. Leur égalité est certes toujours considérée dans l'intérêt commun de l'ensemble de la communauté, mais elle est mise en rapport avec l'injustice du système économique. L'inégalité est toujours due aux *"traditions"*, aux *"attitudes"* et aux *"préjugés"*, mais son origine est attribuée plus explicitement à des facteurs politiques, économiques, sociaux et culturels⁴⁵. Il s'agit en fait de processus cumulatifs de discrimination au sein de la famille et en dehors d'elle. Si les idées du *"double fardeau d'exploitation"* et de la *"pauvreté de masse"* étaient déjà présentes dans le rapport de la Conférence de Mexico⁴⁶, elles sont ici explicitement mentionnées comme étant à l'origine des inégalités: *"The inequality of women in most countries stems to a very large extent from mass poverty and general backwardness of the majority of the world's population caused by underdevelopment which is a product of imperialism, colonialism, neo-colonialism and also of unjust international economic relations"*⁴⁷. Cependant, la pauvreté en tant que telle n'est pas un thème de la conférence.

Les *"Stratégies prospectives d'action"* (SPA) adoptées à la Conférence de Nairobi pour la promotion de la femme⁴⁸ sont considérées comme le programme le plus important et le plus intégré pour la promotion des droits de la femme et l'intégration des femmes au développement. Elle furent le résultat, d'une part, d'une évaluation approfondie des résultats obtenus à partir de la Conférence de Mexico, et, d'autre part, d'un premier grand rapport sur le rôle des femmes dans le développement⁴⁹. Ces SPA confirment et élargissent la multiplicité des rôles des femmes. Par rapport au Plan d'action mondial de Mexico, le rôle productif des femmes et leur participation à tous les aspects de la vie politique, économique et sociale, y compris à la prise de décision sont plus explicitement soulignés. *"Les femmes représentent une force de production indispensable à la vie économique"*⁵⁰. Il s'agit de la *"mise en valeur optimale des ressources humaines"*, de leur *"important apport au bien-être de la famille et au progrès de la société"* et de *"l'utilisation non rentable des talents des femmes"* ce qui fait que *"c'est la société qui est perdante"*⁵¹. Les femmes jouent également un rôle *"d'intermédiaire entre le milieu naturel et la société en ce qui concerne les agro-systèmes, l'alimentation en eau salubre et en combustible et, question très proche, l'hygiène"*⁵². Néanmoins, à Nairobi, les femmes revendiquent l'égalité aussi pour elles-mêmes, afin de *"promouvoir effectivement leurs intérêts"* et *"renforcer leur autonomie de façon viable et durable"*. *"L'indépendance économique [est] une condition nécessaire pour permettre aux femmes d'accéder à l'autosuffisance"*⁵³.

De Mexico à Nairobi, le statut octroyé aux femmes est ainsi confirmé et achevé. Les femmes sont appréhendées tout autant comme des mères biologiques, des mères sociales, et des productrices dans le domaine économique. Dans les textes des années 90 ces trois rôles sont confirmés, mais, dans le contexte de la pauvreté, une nuance importante doit être apportée. En effet, si le programme d'action de Beijing⁵⁴ couvre tous les domaines dans lesquels des situations de subordination ou de discrimination se présentent, le domaine réservé aux femmes pauvres est assez précis et concerne leur rôle dans la lutte contre la pauvreté. Ainsi, non seulement le *double fardeau* devient en fait un *triple fardeau*. En plus tout semble indiquer que les trois rôles⁵⁵ des femmes pauvres se réduisent en fait à un seul rôle de reproduction.

Le rôle reproductif à proprement parler se situe au niveau des *ménages*. Même si plusieurs

documents soulignent de plus en plus la nécessité d'un partage plus équitable des tâches domestiques entre hommes et femmes, il est hors de doute que le ménage reste le domaine privilégié des activités des femmes pauvres où elles jouent le "*rôle qui leur est dévolu par la société*"⁵⁶. Dans les stratégies de lutte contre la pauvreté, les mesures proposées ne visent nullement à alléger le travail domestique des femmes, mais, au contraire, risquent de le rendre plus ardu. Les références fréquentes à l'importance de la famille et à sa responsabilité à l'égard des enfants ou des personnes âgées ne peuvent qu'alourdir la tâche des femmes, malgré les références tout aussi fréquentes au soutien que méritent les familles. Dans le programme pour l'année internationale de la famille en 1994⁵⁷, la "*première question*" à régler est celle de "*renforcer l'aptitude de la famille à satisfaire elle-même ses besoins*". "*La famille est toujours l'un des principaux milieux nourriciers – au sens propre comme au sens figuré – et sert à la transmission des valeurs, de la culture et de l'information, en particulier aux enfants et aux adolescents... Il faut donc l'aider et l'encourager à remplir ces fonctions dans l'intérêt de la société tout entière*"⁵⁸. Par conséquent, même dans l'hypothèse où les tâches seraient partagées équitablement entre hommes et femmes, il est clair que le nouveau paradigme des politiques sociales mène à un désengagement des pouvoirs publics reposant sur une participation et une responsabilisation des familles en matière d'éducation, de soins de santé primaire, de la prise en charge des personnes âgées et des personnes handicapées, voire de la "*réadaptation des toxicomanes, des victimes de la criminalité et des délinquants*"⁵⁹. Si les familles pauvres méritent un appui, c'est d'ailleurs précisément pour éviter que des "*responsabilités familiales [soient] transférées aux institutions collectives et nationales*". Sinon, les familles pauvres "*subissent des forces qui les séparent, entraînant des migrations et ne font qu'accroître le nombre des enfants des rues et des personnes sans abri*"⁶⁰. Le travail domestique des femmes augmente donc inévitablement avec l'augmentation des responsabilités attribuées à la famille.

Cet arrière-plan permet de mieux comprendre les propositions de valorisation du travail domestique et d'accès des femmes pauvres à des activités rémunérées. Certes, le maintien de la cohésion de la famille et de la collectivité devrait être partagé entre les hommes et les femmes, voire avec la société dans son ensemble. Il n'en reste pas moins que le discours du PNUD à propos de la valeur économique du travail domestique est très ambigu. S'il s'agit de donner aux femmes un statut économique pour éviter qu'elles soient des "*non-entités*", curieusement, "*la perspective humaine doit toujours prévaloir sur la perspective économique*"⁶¹. Le travail de reproduction sociale effectuée par les femmes a une "*valeur humaine intrinsèque*"⁶². Il est le "*cœur invisible*" qui relève de l'amour autant que de l'obligation sociale. Le travail de reproduction sociale produit des externalités sociales et il est essentiel pour la viabilité à long terme de l'économie⁶³. Autrement dit, la valeur économique du travail domestique des femmes est une valeur intrinsèque mais virtuelle qui souligne la prévalence de la fonction reproductive par rapport à la fonction productive.

En ce qui concerne l'accès des femmes aux activités *rémunérées*, le rôle productif et économique des femmes prend une coloration différente selon qu'il s'agit des femmes en général ou des femmes pauvres. Si la Conférence de Beijing met l'accent sur le droit à la participation à tous les niveaux de la vie économique et à une protection sociale convenable, les activités économiques auxquelles sont associées les femmes pauvres se situent principalement au niveau du secteur non-structuré et des micro-entreprises. Les documents font également état des nouvelles chances offertes par la mondialisation. L'ONU a réalisé plusieurs études sur le rôle des femmes dans le développement et sur leur rôle dans l'économie mondiale⁶⁴. Comme ce fut déjà le cas en 1952⁶⁵, ces rapports constatent que "*le mythe de la réserve de main d'œuvre que constitueraient les femmes a éclaté*"⁶⁶. Etudiant les conséquences de la crise économique, de l'ajustement et de la mondialisation, ces différents rapports très détaillés soulignent la difficulté d'établir des bilans précis⁶⁷. D'abord, il y a toujours un manque de données statistiques, ensuite, l'effet de la situation économique est différent selon les secteurs et le niveau de développement des pays. Une seule tendance est très nette : l'économie mondiale offre de nouveaux emplois aux femmes. Une deuxième tendance indique que leurs conditions de travail et leurs salaires sont loin d'être satisfaisants et que leur faiblesse politique et économique peut entraîner de nouvelles formes de discrimination. Si le différentiel de salaire entre hommes et femmes tend à se réduire, cela n'est pas la conséquence de meilleures rémunérations obtenues par les femmes, mais des pressions exercées sur les salaires des hommes⁶⁸. Par ailleurs,

lorsque les efforts d'industrialisation demandent une force de travail plus qualifiée et s'accompagne d'une augmentation de l'intensité en capital, les femmes ont tendance à être remplacées par des hommes⁶⁹. De plus, dans leur grande majorité, les activités rémunératrices des femmes se situent dans le secteur non structuré, y compris le travail à domicile, aux formes multiples, et à propos duquel il n'existe guère de données précises. Dans l'ensemble, la mondialisation économique a considérablement augmenté la participation des femmes au marché du travail. Les conséquences de leurs activités rémunérées sur leur position au sein des ménages est également très difficile à évaluer. Si les revenus sont convenables, les femmes peuvent acquérir leur indépendance économique, ce qui contribue à expliquer l'augmentation du nombre de ménages monoparentaux. Mais souvent, les salaires sont trop faibles pour donner aux femmes une réelle indépendance économique. Dans d'autres cas, le changement de rapports de force au sein des ménages provoque des tensions psychologiques et une violence accrue à leur égard⁷⁰.

Le travail productif et rémunéré des femmes peut être interprété comme un rôle de reproduction. Il se situe explicitement dans le cadre des restructurations économiques au niveau mondial : "*Dans un monde en transformation accélérée, les femmes sont celles qui, une fois de plus, rendent le changement possible*". Les femmes assurent à la société un fonctionnement flexible et jouent "*un rôle vital lors de toutes les périodes de transition*"⁷¹. Face aux contraintes de la mondialisation qui obligent les pays à s'adapter constamment, les femmes sont apparemment la force de travail préférée car peu onéreuse⁷². Autrement dit, les femmes pauvres sont celles qui permettent aux structures économiques de se transformer, aux entreprises de se positionner sur le marché mondial, bref, au système économique de se reproduire. La dimension reproductive du travail des femmes est d'autant plus importante dans les activités liées à la lutte contre la pauvreté. Ces activités relèvent autant des politiques sociales que des politiques économiques. Dès lors, ces micro-projets et micro-entreprises soutenus par des micro-crédits visent plus la survie et la stabilité sociale que le développement compris comme modernisation et changement social. Ainsi, de la revendication de l'intégration des femmes au développement économique, on est passé à l'intégration des femmes pauvres à un secteur productif qui, en aucun cas, ne vise à les intégrer à la modernité économique et sociale telle qu'elle était comprise dans les années 60 et 70.

La dimension reproductive du *rôle social* des femmes pauvres est encore plus nette et est liée au rôle attribué à la famille et à la conception de la cohésion sociale. Les communautés pauvres doivent compter avant tout "*sur leur propre énergie, leur propre créativité, leurs propres ressources*"⁷³. Ce sont les nouvelles formes de solidarité, y compris celles liées à la religion⁷⁴ qui doivent être encouragées et auxquelles les organisations de femmes servent d'exemple. La communauté est comme la famille élargie, elle constitue le capital social des pauvres et les femmes ont un rôle crucial à jouer dans le maintien de sa cohésion, voire dans la production même du lien social dans les communautés urbaines des immigrants ruraux. C'est donc essentiellement en tant que mères sociales, productrices et reproductrices d'une sociabilité primaire que la lutte contre la pauvreté a besoin des femmes pauvres. Leur participation se situe principalement au niveau local, et même si elle comprend une participation à la conceptualisation et à la prise de décision sur la gestion communautaire et les projets sociaux, le nouveau paradigme des politiques sociales implique que cette participation concerne moins une lutte pour la distribution des ressources disponibles que pour l'acquisition du droit de les produire elles-mêmes.

Egalité des femmes et changement social

La Déclaration de Mexico et le Plan d'action mondial s'inscrivent dans l'effort global de développement qui était un projet de modernisation et de transformation des structures économiques et sociales. "*Le sous-développement impose aux femmes un double fardeau d'exploitation*"⁷⁵ et les transformations de la structure sociale et économique des sociétés constituent des "*conditions préalables*" à l'amélioration de la condition de la femme. En même temps, les femmes constituent "*un énorme potentiel révolutionnaire pour la transformation économique et sociale du monde d'aujourd'hui*"⁷⁶. Les femmes ont eu une part active, "*aux côtés des hommes, à l'accélération du progrès matériel et spirituel des peuples ainsi qu'au processus de rénovation progressive de la*

société"⁷⁷. "La participation intégrale des femmes dans les domaines économique, social, politique et culturel est un indicateur important du progrès dynamique des peuples et de leur développement"⁷⁸. La Déclaration et le plan d'action s'inscrivaient dans le cadre de la promotion d'un nouvel ordre économique international⁷⁹, car la question de l'inégalité était étroitement liée au problème du sous-développement, "conséquence non seulement de structures internes défectueuses mais encore d'un système économique mondial profondément injuste"⁸⁰. Le Plan d'action plaide pour une modernisation de l'économie rurale, notamment pour les femmes pauvres, mais considère que l'industrialisation est un des principaux moyens d'intégrer les femmes au processus de développement⁸¹.

Dans la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes⁸² l'égalité des femmes est également mise en rapport avec "l'instauration du nouvel ordre économique international fondé sur l'équité et la justice" et avec le renforcement de la paix et de la sécurité internationale. Les signataires de la Convention se disent "conscients que le rôle traditionnel de l'homme dans la famille et dans la société doit évoluer autant que celui de la femme". Parmi les discriminations à éliminer figurent celles concernant le droit au travail, les conditions de travail, le choix de l'emploi, la rémunération, le droit à la sécurité sociale et la protection de la santé⁸³.

Le lien entre l'égalité des hommes et des femmes, d'une part, et la transformation des structures économiques et sociales, d'autre part, est encore plus prononcé dans le Rapport de la Conférence mondiale de Copenhague de 1980. "The issue of inequality is closely related to the problem of underdevelopment which exists mainly as a result of unjust international economic relation"⁸⁴. L'égalité y est définie comme "meaning not only legal equality, the elimination of de jure discrimination, but also equality of rights, responsibilities and opportunities for the participation of women in development, both as beneficiaries or as active agents"⁸⁵. Cette approche en faveur du changement est confirmée par les Stratégies prospectives de Nairobi. La promotion des droits de la femme est explicitement liée à la mise en place du nouvel ordre économique international et à la transformation des structures économiques et sociales⁸⁶. Plus que par le passé, l'inégalité des femmes est mise en rapport avec le "double fardeau", "l'exploitation chronique que l'on constate dans la famille et la collectivité", le sous-développement aggravé par "la répartition injuste des profits de l'économie internationale", et "l'écart croissant, sur le plan économique entre pays développés et pays en développement"⁸⁷. Par ailleurs, s'il s'agit toujours d'intégrer les femmes au développement, ce développement ne saurait être limité ni à l'économie, ni au social, mais il ne peut être que "intégral, notamment dans les sphères politique, économique, sociale, culturelle et dans tous les autres aspects de l'expérience humaine". Les femmes ne sont plus simplement les laissées-pour-compte du développement, mais elles en sont les victimes, surtout dans un contexte de crise économique, de ralentissement de la croissance et des processus d'ajustement. La situation des femmes, loin de s'améliorer, s'aggrave. On assiste à une "intensification de l'exploitation, de la marginalisation et de l'oppression économique des femmes". Plus que le manque d'intégration, c'est la répartition injuste des profits de l'économie internationale qui est en cause⁸⁸.

Dans ce domaine comme dans d'autres, une certaine ambiguïté et une circularité des raisonnements n'ont jamais été absentes : l'égalité des femmes comme facteur du changement ou changement des structures pour permettre l'égalité des femmes. Mais le lien entre l'égalité entre les sexes, d'une part, et le changement social, d'autre part, a toujours été un point central. Qu'en est-il aujourd'hui dans le discours sur la pauvreté ?

Dans le passé, les droits des femmes devaient contribuer à "la réalisation des grands objectifs sociaux des nations"⁸⁹. Les femmes étaient considérées comme une sorte de levier pour briser les structures traditionnelles qui entravaient le changement. Or, actuellement, le discours sur le développement économique s'est transformé en un discours sur la mondialisation économique, d'une part, et en un discours sur la lutte contre la pauvreté, d'autre part. Cette dernière n'est plus axée sur une transformation des structures sociales, comme l'était le développement social, mais sur l'inclusion de tous dans le marché. Dans le contexte du nouveau paradigme social est apparue la notion d'*empowerment*, originaire de la "pédagogie des opprimés" de Freire⁹⁰. Cependant, dans le discours des organisations internationales l'*empowerment* est devenu une notion fourre-tout sans contenu

précis, ce qui se manifeste par les traductions divergentes dans les versions françaises de leurs documents⁹¹. Si le Programme d'action de Beijing a été présenté comme un "*Agenda for empowerment*"⁹², élargissant ainsi le champ des interprétations possibles dans des domaines aussi divers que l'éducation, la santé, la violence, les conflits armés, les droits de l'homme ou les médias, il n'en reste pas moins que le contexte discursif privilégié de l'*empowerment* est celui de la lutte contre la pauvreté des femmes. C'est dans ce contexte précis qu'il est devenu emblématique des limites imposées par le discours sur la pauvreté.

En effet, une première analyse de la notion dans le discours sur la pauvreté et les femmes laisse entrevoir son potentiel d'élargissement des notions de participation et de citoyenneté, en mettant l'accent sur la capacité politique individuelle autant que collective au niveau local et national. Dans le domaine spécifique des mouvements des femmes pauvres, la notion d'*empowerment* permettrait ainsi de lier la sphère publique et la sphère privée, ainsi que les fonctions productives et reproductives. Or, jointe à la nouvelle conceptualisation du développement et des politiques sociales, la notion d'*empowerment* semble être plutôt en retrait par rapport aux ambitions émancipatrices de ses origines. La notion d'émancipation est peu utilisée dans les documents de l'ONU, bien que tout son discours s'inscrive dans cette logique. La conférence de Mexico avait ajouté l'émancipation économique à l'émancipation politique et sociale déjà préconisée par la Charte. L'égalité entre les sexes a toujours été liée au changement social. Dans ce sens, la lutte des femmes pouvait être interprétée comme un mouvement de libération, comparable à celui des nations colonisées – appuyé par l'ONU –, et des minorités ethniques dans certains pays. Si les conférences de Mexico, de Nairobi et de Beijing étaient aussi des lieux de confrontation et de prise de conscience des intérêts parfois divergents des femmes des pays riches et des pays pauvres ou des progressistes et des conservateurs de tous les pays, la reconnaissance des différences et le respect de la diversité des expériences n'ont pas entamé la démarche émancipatrice comprise comme un affranchissement des servitudes. Elle est indissociablement liée au démantèlement des rapports de pouvoir fondés sur une valence différentielle des sexes⁹³. Malgré son enracinement dans le champ sémantique du pouvoir, la notion actuelle d'*empowerment*, utilisée par l'ONU, le PNUD et la Banque mondiale dans le contexte de la lutte contre la pauvreté des femmes, n'est plus liée à une revendication de changement des structures économiques et sociales et, dès lors, des rapports de pouvoir. Comme la traduction française la plus fréquente l'indique, elle se réfère seulement à une "*augmentation du pouvoir d'action*" des femmes. Une traduction moins fréquente - "*l'autonomisation*"⁹⁴ –, témoigne encore mieux que toutes les autres de la philosophie des stratégies de lutte contre la pauvreté : rendre les pauvres autonomes pour qu'ils puissent se prendre en charge. C'est pourquoi, selon le PNUD, les pauvres doivent s'inspirer des mouvements des femmes qui ont réalisé des progrès par leurs propres forces⁹⁵. C'est en tant que femmes – sous-entendu, en dehors des luttes partisans des mouvements politiques traditionnels – que les femmes se sont engagées pour l'égalité, la paix, la préservation de l'environnement et contre les dictatures militaires⁹⁶. Par conséquent, l'*empowerment* se situe dans la logique de la citoyenneté comprise comme capacité individuelle de se prendre en charge et d'un droit d'accès à la revendication dans un contexte délimité de demandes légitimes. Dans le discours des organisations internationales, l'*empowerment* des femmes pauvres marque ainsi une rupture du lien entre la lutte des femmes et les luttes pour des changements systémiques.

L'amour universel

La conférence de Mexico avait défini le développement comme un projet orienté vers l'amélioration du niveau de vie dans les pays en développement "*afin de supprimer la faim, la mortalité infantile, le chômage, l'analphabétisme, l'ignorance et l'arriération, qui affectent l'ensemble de l'humanité et les femmes en particulier*"⁹⁷. Le Plan d'action souligne l'importance du droit au travail, de l'augmentation des possibilités d'emploi, de la mise en place de services d'infrastructures, d'une protection sociale, de la nécessité de l'éducation et de la formation. Il dénonce les discriminations concernant la sécurité sociale, plaide pour le respect d'un salaire minimum, la mise en place de garderies d'enfants et pour l'encouragement des petites entreprises. Il souhaite que soit favorisée la diversification des rôles économiques des femmes et des hommes et reconnue la valeur économique du travail non rémunéré des femmes, qu'il s'agisse des travaux domestiques ou

d'activités bénévoles⁹⁸.

La pauvreté en tant que telle n'est pas une problématique spécifique du Plan d'action de Mexico. Dans les politiques concernant l'alimentation et la nutrition, les gouvernements devraient donner la priorité aux groupes les plus vulnérables de la population et il convient d'accorder une attention particulière aux besoins des femmes âgées dont beaucoup sont indigentes⁹⁹. Dans une résolution séparée (n° 22) sur les femmes et le développement, la Conférence considère que "*la misère extrême constitue un obstacle à la jouissance des droits fondamentaux de la personne humaine*" et lance un appel à toutes les femmes et à tous les hommes pour qu'ils se préoccupent "*en priorité des femmes qui avec leur famille vivent sous le joug d'une misère intolérable*".

La pauvreté n'est pas un thème majeur, ni dans la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, ni dans le rapport de la Conférence de Copenhague. Elle est déjà plus présente à la Conférence de Nairobi, à côté toutefois des revendications en matière de protection sociale (sécurité sociale, conditions de travail, rémunération égale, salaire minimum) et des éléments nouveaux comme l'autogestion ouvrière. "*La pauvreté gagne du terrain dans certains pays et constitue un autre obstacle majeur à la promotion des femmes*". Les femmes risquent d'être les plus pauvres parmi les pauvres et doivent donc recevoir la priorité. C'est aux femmes "*indigentes et pauvres*" que le développement devrait fournir les moyens de revendiquer l'égalité des chances. "*Il faudrait lancer une double offensive contre la pauvreté et le chômage*"¹⁰⁰.

Ainsi, dans les premiers textes de l'ONU, les femmes sont parties prenantes des projets de développement et de modernisation. Leur participation est requise pour améliorer les chances de succès de ces projets. Les femmes sont donc en quelque sorte la solution aux problèmes qui se posent. A partir des conférences de Copenhague et de Nairobi, les femmes deviennent les victimes d'un développement dont on estime qu'il est fondé sur les relations économiques internationales injustes, et qu'il est trop axé sur la dimension économique. Aujourd'hui, le discours international considère les femmes autant comme des victimes que comme la solution au problème de la pauvreté. La dimension économique du développement, en tant que projet national de modernisation, a disparu. Le développement social s'est dissout dans la lutte contre la pauvreté. La conséquence directe de cette évolution est un rapprochement, dans le discours, entre le rôle des femmes dans le développement et la dimension sociale du développement comprise comme lutte contre la pauvreté. Implicitement, il s'agit une fois de plus de la confirmation du rôle reproductif et social des femmes pauvres.

Dans les documents du PNUD, plus particulièrement, les femmes sont mises en rapport avec les activités non-marchandes, avec la solidarité et le bénévolat, avec l'auto-assistance. L'"*amour universel*" qui est nécessaire pour vaincre la pauvreté et préparer le monde meilleur du nouveau millénaire semble être avant tout le fait des femmes pauvres. Cette association entre les femmes pauvres et les valeurs non-matérielles ou *humaines* est particulièrement utile au moment où les nouvelles politiques sociales doivent être concrétisées. En effet, l'image de la femme pauvre, la laissée-pour-compte du développement, la mère qui n'a pas les moyens de nourrir ses enfants, n'appelle pas à l'octroi de droits sociaux et d'un salaire minimum, mais à la compassion et à la charité, surtout quand on sait que l'argent sera bien dépensé, qu'il ne servira pas à l'achat d'alcool ou de produits de luxe, mais à la nourriture ou aux frais de scolarité. En d'autres termes, la priorité donnée à la lutte contre la pauvreté et l'association entre la pauvreté et les femmes permettent d'orienter les politiques sociales vers des solutions différentes de celles du passé. Les besoins des femmes pauvres semblent converger vers ce que les politiques sociales dans un contexte de mondialisation économique ont à offrir. On constate également que la dimension non monétaire de la pauvreté est tout à fait conforme aux stéréotypes existants sur les femmes. Les femmes sont vulnérables, sans voix et sans pouvoir. Elles sont "*le visage silencieux et sans voix exclu à la périphérie du champ de vision sociale*"¹⁰¹. Le plaidoyer très convaincant de l'ONU pour l'égalité de statut entre hommes et femmes devient un discours à double tranchant quand il s'agit des femmes pauvres. Pour elles, l'*empowerment* politique, économique et social ne sert qu'à leur permettre de jouer leur rôle reproductif, de gérer les ressources rares de leurs familles et de leurs communautés, ou des micro-crédits pour la mise en oeuvre de micro-projets d'auto-assistance, d'obtenir des emplois mal

rémunérés dans les nouvelles industries. C'est en associant la pauvreté aux femmes que les victimes peuvent devenir aussi la solution au problème. Cette dernière se situe moins au niveau d'une intégration au salariat et d'une protection sociale que dans des approches philanthropiques et d'auto-assistance. Le discours constate que les changements produits par la mondialisation économique font apparaître un besoin urgent d'une meilleure protection sociale, tout en reconnaissant que l'Etat n'est plus en mesure de la fournir à cause des contraintes budgétaires¹⁰². Voilà sans doute pourquoi la "*perspective humaine*" de la valorisation du travail des femmes pauvres doit prévaloir sur la perspective économique. Si les femmes pauvres doivent acquérir des droits pour devenir des citoyennes à part entière, leur citoyenneté s'inscrit dans une logique économique de recherche de la meilleure allocation des ressources. Les femmes sont les pauvres méritants, une ressource humaine sous-utilisée. La lutte contre la pauvreté est une question d'intérêt commun, incarné par les femmes pauvres dont la rationalité les conduit à s'investir dans leurs proches. Investir dans les femmes pauvres, c'est investir dans le bien-être de l'humanité tout entière.

Maternité biologique contre maternité symbolique

Les premières conférences des Nations unies sur la population avaient mis le doigt sur le problème délicat des rapports entre le progrès économique et la croissance démographique. Toutefois, aucun lien n'était établi avec la condition de la femme¹⁰³.

La Conférence de Mexico soulignait que la croissance démographique est influencée par de nombreux facteurs, et que "*le fait qu'une femme ait le droit de décider librement et sciemment du nombre d'enfants qu'elle veut avoir et de l'espacement des naissances, et le fait qu'elle dispose des moyens lui permettant d'exercer ce droit, exercent une influence décisive sur la faculté qu'elle a de tirer parti des possibilités d'emploi et d'éducation et de participer pleinement à la vie de la communauté en citoyen responsable*"¹⁰⁴. La famille est considérée comme "*la cellule de base de la société et le berceau des relations humaines*"¹⁰⁵. Cependant, dit la conférence, il convient de réexaminer et de réévaluer "*les fonctions et les rôles qui étaient traditionnellement le lot de chaque sexe au sein de la famille*"¹⁰⁶. Dans une résolution séparée (n° 17) sur la famille, la Conférence définit la famille comme étant "*l'institution fondamentale d'origine naturelle, qui a pour caractéristique d'être une communauté fondée sur l'unité, l'amour et la vie, formatrice de l'individualité de ses membres et première école des relations sociales*".

La Banque mondiale, qui avait fait dès 1972 de la pauvreté sa préoccupation majeure, n'a pas établi de lien entre l'inégalité des femmes et la pauvreté. En revanche, son premier rapport sur le développement dans le monde fait un lien entre la baisse de la croissance démographique et l'éducation des femmes¹⁰⁷. Son rapport de 1984 est consacré à l'évolution démographique dans le contexte du développement. Le lien entre la pauvreté et la fécondité y est qualifié de "*cercle vicieux*", et la formulation est tout aussi volontariste que celle sur la pauvreté aujourd'hui: freiner la démographie est "*une tâche qui doit et peut être accomplie*"¹⁰⁸. Une autre analogie avec le discours actuel sur la pauvreté est une réflexion sur les intérêts privés et les coûts sociaux, seule réflexion par ailleurs prenant en compte le rôle des femmes: "*Aux femmes pauvres qui n'ont rien d'autre dans l'existence, les enfants apportent sécurité et considération. Mais ces avantages privés coûtent cher à la société, car c'est en partie à elle qu'il incombe d'instruire et d'employer les enfants*"(...) "*Lorsque l'avantage privé ne coïncide pas avec l'avantage social, c'est essentiellement en raison de la pauvreté (...) les pouvoirs publics doivent donc trouver des moyens de garantir aux parents les avantages que leur procure une famille nombreuse. Les mesures visant à améliorer les possibilités de revenu, élargir les systèmes d'assurance sociale et de retraite et les services sont autant de signaux pour les ménages, et encouragent les individus à désirer moins d'enfants (...) dans leur propre intérêt*"¹⁰⁹. Ce rapport comprend également quelques tableaux très fragmentaires sur la "*condition féminine*". Ce n'est que dans le Rapport de 1988 qu'apparaît pour la première fois une série de tableaux sur les "*Femmes et le développement*" comprenant des données démographiques, des chiffres sur l'espérance de vie à la naissance, sur les accouchements avec l'aide d'un personnel de santé, sur la mortalité maternelle et infantile et sur l'éducation. Pour la Banque mondiale, la femme est donc d'abord une mère dont les comportements et les intérêts privés doivent coïncider avec l'intérêt commun.

Les Stratégies prospectives d'action adoptées à la conférence de Nairobi ne mettent plus l'accent sur le rôle unique de la famille. En matière de fécondité et de croissance démographique, les femmes doivent pouvoir "*exercer véritablement leurs droits*" et pouvoir "*contrôler leur fécondité*"¹¹⁰. A la conférence du Caire en 1993, on répète que "*les droits des femmes et des fillettes font inaliénablement, intégralement et indissociablement partie des droits universels de la personne humaine*" et on souligne que "*tous les programmes en matière de population et de développement doivent être conformes aux droits fondamentaux de l'homme*"¹¹¹.

En effet, si la promotion des droits de la femme est particulièrement intéressante dans le cadre de la lutte contre la pauvreté dans un contexte de mondialisation économique et si l'investissement dans leur éducation et leur santé répond aux critères d'efficacité de l'allocation des ressources, il n'en reste pas moins deux domaines où le rôle primordial des femmes, celle de la maternité biologique, peut, dans un contexte de pauvreté, entrer en conflit avec leur rôle de mère sociale productrice de biens publics.

Le *premier* est celui de la croissance démographique, qui appelle deux remarques. D'abord, il y a l'ambiguïté du discours et les circonlocutions multiples dès qu'il s'agit du contrôle de la fécondité et des droits des femmes en matière de santé reproductive. Cette thématique est hautement controversée, ce qui se manifeste dans les réserves répétées formulées par certains Etats à l'égard de chaque paragraphe et de chaque phrase suggérant l'autodétermination des femmes ou une éventuelle référence à l'avortement¹¹². Ensuite, même si, dans le passé, la croissance démographique était considérée comme étant un obstacle au développement, le sujet a toujours été très sensible dans les pays du tiers-monde. En 1970, le président de la Banque mondiale dut préciser que "*la planification démographique n'est pas un exercice de génocide déguisé*"¹¹³. Toujours est-il que dans beaucoup de documents, notamment ceux de la Banque mondiale, l'impression demeure qu'un des arguments majeurs pour améliorer le statut de la femme concerne la croissance démographique¹¹⁴. Or, sur ce point, l'intérêt commun incarné par les femmes pauvres fait défaut. Ce qu'elles perçoivent comme étant leur intérêt privé – une famille nombreuse – peut entrer en conflit avec l'intérêt commun de la communauté mondiale¹¹⁵. Si, dans le passé, la solution passait par une sécurité sociale qui garantisse un revenu et qui réduise le besoin d'un grand nombre d'enfants¹¹⁶, aujourd'hui, cette voie est bloquée car la sécurité sociale n'est plus à l'ordre du jour. La lutte contre la pauvreté qui l'a remplacée est fondée sur une délimitation assez stricte des besoins des pauvres tout en évitant de changer leurs comportements. Mais, apparemment, dans le domaine de la procréation, il ne suffit pas de mettre en place des programmes sociaux qui répondent le mieux possible aux demandes des pauvres. Ici, il faut bel et bien changer les comportements et donc créer une demande. "*Il se peut que (...) les pauvres (...) ne comprennent pas les avantages de ce qui leur est offert ou bien ils peuvent en être détournés par ce qu'il peut leur en coûter (...) le planning familial est un bon exemple de la raison pour laquelle les pauvres peuvent ne pas utiliser les services sociaux*". "*Les programmes de planification familiale (...) doivent créer la demande et fournir les services*"¹¹⁷.

Une *deuxième* faille dans la construction discursive des femmes pauvres incarnant l'intérêt commun est le cas des femmes chefs de ménage. Leur nombre augmente et elles sont sur-représentées dans les statistiques sur les ménages pauvres. Deux éléments peuvent expliquer leur problématisation particulière. *Premièrement*, elles sont facilement repérables dans les statistiques sur les ménages pauvres et elles constituent donc un groupe particulièrement facile pour les politiques sociales ciblées. De plus, elles confortent l'image de la pauvreté féminisée, de la femme victime, dépendante, luttant courageusement pour la survie de ses enfants et donc digne d'une assistance généreuse. *Deuxièmement*, la catégorie des femmes chefs de ménage - aussi hétérogène soit-elle - doit être problématisée parce qu'elle n'entre pas dans les stratégies de lutte contre la pauvreté qui s'appuient sur l'auto-assistance et la solidarité intra-familiale. L'ONU elle-même doit constater que la situation socio-économique des femmes chefs de ménage n'est pas toujours aussi mauvaise et que les conséquences sur le bien-être des enfants ne sont pas automatiquement négatives. Ce constat risque de mettre en cause l'idéalisation de la famille comme cellule de base de la société. Le vrai problème des femmes chefs de ménage est qu'elles sont moins disponibles pour jouer un rôle de mère sociale et

contribuer "en nature" à la lutte contre la pauvreté dans leur communauté. Elles n'ont pas de partenaire avec qui "*partager équitablement les travaux domestiques*". De ce fait, une amélioration de leur situation passe, soit par la constitution d'une famille complète, soit, par des mesures qui sont plus conformes au modèle de développement social du passé (salaire suffisant pour subvenir aux besoins d'une famille, garderie d'enfants, protection sociale...) qu'aux contraintes imposées par les Etats mondialisés.

Ces deux thématiques, familles nombreuses et femmes chefs de ménage, montrent que la maternité biologique peut entrer en conflit avec la multiplicité des rôles et la maternité symbolique des femmes. Cependant, elles permettent aussi de garder une marge de manœuvre dans le champ ouvert de l'idéalisation de la femme pauvre. En effet, les deux thèmes permettent des approches orientées vers le contrôle social et, en cas de besoin, ces femmes pauvres peuvent être reléguées à la catégorie des pauvres non méritants. Le thème de la croissance démographique permet de mettre un bémol à leur autonomie. La libération de la femme pauvre n'est pas synonyme de maîtrise de sa fécondité. La mère pauvre d'une famille nombreuse ainsi que les mères célibataires cessent de servir l'intérêt commun. Elles ne sont pas disponibles pour la production des biens publics dont le monde a besoin.

Pauvreté, femmes et mondialisation

Dans un contexte de retrait social de l'Etat imposé par les contraintes de la *bonne gouvernance* et de la mondialisation économique, les femmes pauvres sont les actrices privilégiées des stratégies de lutte contre la pauvreté. A égalité de statut juridique avec les hommes, elles peuvent combiner leurs tâches domestiques avec un travail productif, et contribuer ainsi à la croissance, et un travail communautaire, et fournir ainsi les services sociaux précédemment mis en place par les pouvoirs publics. L'Etat social est ainsi remplacé par les mères sociales. Par le caractère du travail productif auquel sont associées les femmes pauvres, nouvelles industries exportatrices et micro projets, la reconnaissance de la plénitude de leurs capacités n'empêche pas que les trois rôles qu'elles sont appelées à jouer, reproductif, économique et social, sont en fait réduits à un seul rôle essentiellement reproductif. Le travail des femmes pauvres permet la reproduction du système économique, la reproduction sociale par le maintien de la cohésion et de la stabilité de leur famille et de leur communauté et la reproduction physique des membres de leur famille. En assimilant la pauvreté essentiellement aux femmes et en mettant l'accent sur les dimensions non monétaires de la pauvreté, les organisations internationales parviennent à mettre en perspective une lutte efficace et peu onéreuse contre la pauvreté, tout en consolidant leur discours sur l'égalité entre hommes et femmes. Mais, pour les femmes pauvres, cette égalité est conditionnée par sa *fonctionnalité au service de l'intérêt commun* de l'humanité tout entière.

Si la pauvreté est définie comme un déficit de développement, la pauvreté des femmes, elle, est attribuée à une tradition culturelle, à des préjugés qui empêchent les femmes de participer à la vie sociale, économique et politique de leurs communautés. L'égalité des femmes est revendiquée au nom de leur droit d'être intégrées au développement, moins axé sur les valeurs matérielles et plus orienté vers la dimension *humaine*. Ainsi, l'association de la pauvreté aux femmes permet d'éviter de parler des facteurs économiques. La pauvreté devient un problème moral, un problème culturel et un problème de discrimination. Elle n'est pas liée au système économique ni aux inégalités qu'il produit. La solution du problème de la pauvreté ne doit pas être cherchée dans le développement social compris comme modernisation et complément du développement économique. La pauvreté des femmes ne requiert pas la mise en place d'une protection sociale ni de salaires au-dessus du seuil de pauvreté, mais des projets sociaux mis en oeuvre par elles-mêmes. Les droits de la citoyenneté des femmes pauvres n'excluent pas la philanthropie et l'organisation d'oeuvres charitables requalifiées de bénévolat et de solidarité communautaire. Ainsi, les femmes sont moins la finalité des stratégies de lutte contre la pauvreté qu'une partie de la stratégie elle-même.

Malgré la diversité culturelle, les femmes partagent une expérience universelle, à savoir la subordination et la discrimination. Elles ont un statut inférieur dû à des préjugés et des traditions culturelles qui leur attribuent des rôles immuables. La prise de conscience de cette universalité, la lutte

pour l'émancipation de la personne humaine qui incarne un intérêt commun, voilà ce qui rapproche les femmes du monde entier, et plus particulièrement les femmes pauvres, de l'ONU. Universalité et intérêt commun sont les deux éléments qui permettent à l'ONU de s'adresser aux femmes, et aux femmes de s'adresser à l'ONU pour travailler à la survie et à la reproduction du monde. Par conséquent, c'est par la construction discursive d'une altérité des femmes pauvres, êtres sociaux par excellence et mères symboliques, que l'ONU fait converger les actions de la communauté internationale et celles des femmes pauvres dans la lutte contre la pauvreté et pour la défense de l'intérêt commun. A l'instar de l'ONU, les femmes doivent travailler à la construction d'un monde meilleur. Ensemble, elles incarnent l'espoir, l'âme de la mondialisation, les valeurs humaines que sont l'amour et la solidarité, l'éthique universelle dont le monde a besoin pour survivre. "*Les femmes font bouger le monde... la femme est l'avenir de l'homme (...) En se libérant, les femmes sont appelées à libérer le monde*"¹¹⁸. Par leur autorité morale, leur pouvoir de susciter l'émotion, le potentiel mobilisateur des femmes est considérable. "*People can sustain poverty if they can get some hope*"¹¹⁹, et c'est cela que l'ONU et les femmes pauvres sont appelées à donner.

Dans le discours mondial sur la pauvreté, les femmes et l'ONU s'attachent à un rôle de reproduction. Pour l'ONU, il s'agit de la reproduction du rêve du développement, d'une perspective de paix mondiale et d'harmonie universelle. Pour les femmes pauvres, il s'agit de la reproduction du rêve du bien-être et de l'égalité, d'une perspective de cohésion et de stabilité sociale au niveau familial et communautaire. Cette convergence des ambitions fait de l'ONU et des femmes pauvres des alliées naturelles. Selon ce discours, les pauvres nous montrent où se trouve la véritable urgence humanitaire. Les femmes pauvres nous montrent le chemin de l'avenir...

Notes

- ¹ Chapitre repris de Mestrum, F., *Mondialisation et pauvreté. De l'utilité de la pauvreté dans le nouvel ordre mondial*. Paris, L'Harmattan, 2002. Version néerlandaise *Globalisering en armoede. Over het nut van armoede in de nieuwe wereldorde*, éditée par EPO, Berchem (Belgique), 2002.
- ² United Nations, "Open letter to the women of the world" read by Eleanor Roosevelt, representative of the delegation of the United States of America, to the first session of the General Assembly. Doc. A/PV.29, 12 February 1946.
- ³ Intervention de Mme Bernardino, délégation de la République dominicaine. United Nations, 1946, *op. cit.*.
- ⁴ Intervention de Mme Dalen, délégation norvégienne. United Nations, 1946, *op. cit.*.
- ⁵ United Nations, *Report of the CSW to Ecosoc on the first session of the Commission, held at Lake Success, New York, from 10 to 24 February 1947*. Doc. E/281/Rev. 1, 25 February 1947, § 35/II C et D.
- ⁶ Nations unies, *Rapport de la quatrième conférence sur les femmes, Beijing, 4-14 septembre 1995*. Doc. A/CONF.177/20, Déclaration § 3.
- ⁷ PNUD, *Rapport mondial sur le développement humain 1990*. Paris, Economica, 1990, p. 4, 30.
- ⁸ World Bank, *Poverty Reduction Handbook*. Washington, World Bank, 1993, p. 71.
- ⁹ Nations unies, *Participation des femmes au développement*. Rés. A.G. 52/195 du 18 décembre 1997, cons. 7.
- ¹⁰ PNUD, *Vaincre la pauvreté humaine. Rapport du PNUD sur la pauvreté*. New York, PNUD, 1998, p. 15.
- ¹¹ Banque mondiale, *Rapport sur le développement dans le monde 1990*. Washington, Banque mondiale, 1990, p. 40.
- ¹² Narayan, D. et al., *Voices of the Poor. Can Anyone Hear Us ?* New York, Oxford University Press for the World Bank, 2000, p. 7, 159, 194; Nations unies, *Rapport du Groupe de travail ... chargé d'élaborer un Agenda sur le développement*. Doc. A/AC.250/1, 1997b, § 108; PNUD, *Rapport mondial sur le développement humain 1997*. Paris, Economica, 1997, p. 67 ; PNUD, *Rapport mondial sur le développement humain 1999*. Bruxelles, De Boeck & Larcier, 1999, p. 92, 103 ; United Nations, *Implementation of the first UN Decade for the Eradication of Poverty (1997-2006)*. Doc. A/53/329, 1998, § 63 ; World Bank, *World Development Report 1999/2000*. New York, Oxford University Press, 1999, p. 150 ; World Bank, *Poverty Trends and Voices of the Poor*. Poverty Net (www.worldbank.org), 1999b.
- ¹³ Voir à ce propos Geremek, B., *La potence ou la pitié. L'Europe et les pauvres du Moyen Age à nos jours*. Paris, Gallimard, 1987.
- ¹⁴ PNUD, *Rapport mondial sur le développement humain 1994*. Paris, Economica, 1994, p. 1.
- ¹⁵ PNUD, 1990, *op.cit.*, p. 93
- ¹⁶ Nations unies, *Rapport de la Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992*. Doc. A/CONF.151/26/rev. 1, § 6.23.
- ¹⁷ Nations unies, *Etude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement*. Doc. A/CONF.116/4 du 11 décembre 1984, p. 41, 75; Nations unies, *Les femmes dans une économie mondiale en mutation. Le rôle des femmes dans le développement mondiale : étude 1994*. New York, Nations unies 1995b, p. XIII, XVII; Narayan, D., 2000, *op. cit.*, p. 184.
- ¹⁸ World Bank, 1999b, *op. cit.*
- ¹⁹ Narayan, D., 2000, *op. cit.*, p. 176.
- ²⁰ BIT, *L'action de l'OIT. Problèmes et perspectives*. Rapport du DG. à la Conférence internationale du travail. Genève, BIT., 1974, p. 84 ; Nations unies, 1984, *op. cit.*, p. 158 ; Unctad, *Report of the S.G. of Unctad to Unctad X*. Bangkok, Thailand, 2000, p. 22.

-
- ²¹ Banque mondiale, 1990, *op. cit.*, p. 43; Narayan, D., 2000, *op. cit.*, p. 110; PNUD, *Rapport mondial sur le développement humain 1998*. Paris, Economica, 1998b, p. 58.
- ²² PNUD, 1998b, *op. cit.*, p. 58.
- ²³ PNUD, 1998b, *op. cit.*, p. 78.
- ²⁴ United Nations, *World Survey on the Role of Women in Development. Globalization, Gender and Work*. New York, United Nations, 1999, p. 38.
- ²⁵ Les plus importantes étant la Convention sur les droits politiques des femmes de 1952, la Convention sur le consentement au mariage de 1962, la Déclaration sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes de 1967, renforcée par une Convention sur le même sujet en 1993, une résolution de la Conférence internationale sur les droits de l'homme de 1968 sur les droits des femmes. L'OIT adopta dès 1951 une Convention sur une rémunération égale pour un travail de valeur égale.
- ²⁶ United Nations, *Report of the Secretary-General to the CSW on the United Nations Technical Assistance Programme in Relation to the Status of Women*. Doc. E/CN.6/145, 12 May 1950.
- ²⁷ Nations unies, *Rapport préliminaire sur la situation sociale dans le monde et les niveaux de vie en particulier*. Doc. E/CN.5/267/Rev. 1, 1952, p. 129.
- ²⁸ Nations unies, *Rapport sur la situation sociale dans le monde traitant plus particulièrement du problème du développement social et économique équilibré*. Doc. E/CN.5/346/Rev. 1, 1961, p. 34.
- ²⁹ United Nations, *Proclamation of 1975 as International Women's Year*. Res. G.A. 3010 (XXVII), 18 December 1972.
- ³⁰ Nations unies, *Rapport de la réunion interrégionale d'experts sur l'intégration des femmes au développement*. Doc. ST/SOA/120, 1973.
- ³¹ Nations unies, *Conférence mondiale de la population. Bucarest 19-30 août 1974*. Doc. E/CONF.60/4, 1974.
- ³² Nations unies, 1974, *op.cit.*, § 113.
- ³³ Nations unies, 1974, *op.cit.*, § 136.
- ³⁴ Pearson, L.B., *Partners in Development. Report of the Commission on International Development*. New York, Praeger Publishers, 1969, p. 20, 198.
- ³⁵ Trois thèmes qui correspondent aux priorités des *trois mondes* de l'époque : égalité pour le monde industrialisé, développement pour le tiers monde et paix pour les pays du bloc socialiste, ces deux derniers estimant que la question de l'égalité ne pouvait être résolue sans transformation économique et sociale aux niveaux national et international.
- ³⁶ Nations unies, *Rapport de la conférence mondiale de l'année internationale de la femme. Mexico, 19 juin-2 juillet 1975*. Doc. E/CONF.66/34, 1976.
- ³⁷ Nations unies, 1976, *op. cit.*, Déclaration cons. 1.
- ³⁸ Nations unies, 1976, *op. cit.*, Déclaration § 10.
- ³⁹ Nations unies, 1976, *op. cit.*, Déclaration cons. 16.
- ⁴⁰ Nations unies, 1976, *op. cit.*, Déclaration § 25.
- ⁴¹ United Nations, *Proclamation of the period from 1976 to 1985 the United Nations Decade for Women : Equality, Development, Peace (...)*. Res. G.A. 3520 (XXX), 15 December 1975.
- ⁴² Nations unies, *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes*. Rés. A.G. 34/180 du 18 décembre 1979.
- ⁴³ Nations unies, 1979, *op. cit.*, cons 1 et cons 7.
- ⁴⁴ United Nations, *Report of the World Conference of the United Nations Decade for Women: Equality, Development and Peace, held in Copenhagen from 14 to 30 July 1980*. Doc. A/CONF.94/35, 1980.
- ⁴⁵ United Nations, 1980, *op. cit.*, § 10, 11, 30, 41, 86, 236.
- ⁴⁶ Nations unies, 1976, *op. cit.*, cons. 13 de la Déclaration et § 10 du Plan d'action.
- ⁴⁷ United Nations, 1980, *op. cit.*, § 12.
- ⁴⁸ Nations unies, *Rapport de la conférence mondiale chargée d'examiner et d'évaluer les résultats de la décennie des Nations unies pour la femme. Nairobi, 15-26 juillet 1985*. Doc. A/CONF.116/28/Rev.1, 1986.
- ⁴⁹ Nations unies, 1984, *op. cit.*
- ⁵⁰ Nations unies, 1986, *op. cit.*, § 19.
- ⁵¹ Nations unies, 1986, *op. cit.*, § 15 et 47.
- ⁵² Nations unies, 1986, *op. cit.*, § 28.
- ⁵³ Nations unies, 1986, *op. cit.*, § 32 et 113.
- ⁵⁴ Nations unies, 1995, *op. cit.*
- ⁵⁵ Traditionnellement, les activités des êtres humains sont classifiées en trois catégories. Jacquet les définit comme suit: "Dans leur rôle reproductif, les adultes assurent la perpétuation du groupe social: ils procréent, font l'éducation (...) des enfants et veillent à la survie du groupe. Dans leur rôle économique, les adultes produisent des biens et des services aux fins d'une consommation directe ou pour la commercialisation. (III). Dans leur rôle social, les adultes oeuvrent au bien collectif et maintiennent les règles et les rites qui constituent la base idéologiques de la société" (Jacquet, I., *Développement au masculin/féminin. Le genre*. Paris, L'Harmattan, 1995, p. 31.
- ⁵⁶ Nations unies, 1992, *op. cit.*, § 6.23.
- ⁵⁷ Nations unies, *Année internationale de la famille. Edifier la plus petite démocratie au cœur de la société*. New York, Nations unies, 1994.
- ⁵⁸ Nations unies, 1994, *op. cit.*, p. 26-27.
- ⁵⁹ Nations unies, 1994, *op. cit.*, p. 27.
- ⁶⁰ Nations unies, 1994, *op. cit.*, p. 19.
- ⁶¹ PNUD, *Rapport mondiale sur le développement humain 1995*. Paris, Economica, 1995, p. 106.
- ⁶² PNUD, *Rapport mondial sur le développement humain 1996*. Paris, Economica, 1996, p. 57.

-
- ⁶³ PNUD, 1999, *op. cit.*, p. 78-80.
- ⁶⁴ Nations unies, *Etude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement*. New York, Nations unies, 1989 ; Nations unies, 1995b, *op. cit.*; United Nations, 1999, *op. cit.*.
- ⁶⁵ Nations unies, 1952, *op. cit.*.
- ⁶⁶ Nations unies, 1995b, *op. cit.*, p. III.
- ⁶⁷ Nations unies, 1984, *op. cit.*, p. 43, 72; Nations unies, 1989, *op. cit.*, p. 6; Nations unies, 1995b, *op. cit.*, p. xii-xiv ; United Nations, 1999, *op. cit.*, p. v, xvi.
- ⁶⁸ United Nations, 1999, *op. cit.*, p. 14.
- ⁶⁹ Nations unies, 1995b, *op. cit.*, p. 30; United Nations, 1999, *op. cit.*, p. 9.
- ⁷⁰ Narayan, D., 2000, *op. cit.*, p. 174.
- ⁷¹ Nations unies, 1989, *op. cit.*, p. 304-305.
- ⁷² United Nations, 1999, *op. cit.*, p. xvii.
- ⁷³ PNUD, 1997, *op. cit.*, p. 6.
- ⁷⁴ Nations unies, *Rapport du Secrétaire général sur la Célébration de l'année internationale pour l'élimination de la pauvreté et proclamation de la première Décennie des Nations unies pour l'élimination de la pauvreté*. Doc. A/51/443, 1996, § 42. Voir également Belshaw, D. et al (ed.), *Faith and Development. Partnership between the World Bank and the Churches of Africa*. Oxford, A Copublication of the World Bank and Regnum Books International, 2001.
- ⁷⁵ Nations unies, 1976, *op. cit.*, Déclaration, cons. 13.
- ⁷⁶ Nations unies, 1976, *op. cit.*, Déclaration, cons. 11.
- ⁷⁷ Nations unies, 1976, *op. cit.*, Plan d'action § 6.
- ⁷⁸ Nations unies, 1976, *op. cit.*, Déclaration § 22.
- ⁷⁹ Nations unies, 1976, *op. cit.*, Déclaration §18 et Plan d'action § 23.
- ⁸⁰ Nations unies, 1976, *op. cit.*, Déclaration § 14.
- ⁸¹ Nations unies, 1976, *op. cit.*, Plan d'action § 10 et 46m.
- ⁸² Nations unies, 1979, *op. cit.*
- ⁸³ Nations unies, 1979, *op. cit.*, cons. 9, 11, 12 et 14.
- ⁸⁴ United Nations, 1980, *op. cit.* § 3. Voir aussi les § 30 à 42, 45 et 213 du rapport.
- ⁸⁵ United Nations, 1980, *op. cit.*, § 5.
- ⁸⁶ Nations unies, 1986, *op. cit.*, § 6, 8, 38, 51, 53.
- ⁸⁷ Nations unies, 1986, *op. cit.*, § 1, 18, 43, 95.
- ⁸⁸ Nations unies, 1986, *op. cit.*, § 1, 7, 8, 18, 25, 43, 125.
- ⁸⁹ Nations unies, *Condition de la femme et planification de la famille*. New York, Nations unies, 1975, p. 11.
- ⁹⁰ La notion fut intégrée dans le discours sur les femmes et le développement par l'organisation DAWN (*Development Alternatives with Women for a New Era*), une initiative d'un groupe de chercheurs et de militantes féministes du tiers-monde. Sen, G. & Grown, C., *Development, Crisis and Alternative Visions. Third World Women's Perspectives*. New York, Monthly Review Press, 1987.
- ⁹¹ Voir chapitre 2, *Objectifs de la lutte contre la pauvreté*.
- ⁹² Nations unies, 1995, *op. cit.*, § 1.
- ⁹³ Voir à ce propos Curthoys, J., *Feminist Amnesia. The Wake of Women's Liberation*. London, Routledge, 1997.
- ⁹⁴ Nations unies, 1997b, *op. cit.*, § 1; Nations unies, *Rôle du microcrédit dans l'élimination de la pauvreté*. Rés. A.G. 52/194 du 18 décembre 1997c, cons. 5.
- ⁹⁵ PNUD, 1995, *op. cit.*, p.108.
- ⁹⁶ PNUD, 1995, *op. cit.*, p.109.
- ⁹⁷ Nations unies, 1976, *op. cit.*, Déclaration § 18.
- ⁹⁸ Nations unies, 1976, *op. cit.*, § 46, 88, 92, 94, 105.
- ⁹⁹ Nations unies, 1976, *op. cit.*, § 120, 157.
- ¹⁰⁰ Nations unies, 1986, *op. cit.*, § 12, 19, 67, 117, 140, 142.
- ¹⁰¹ Mayor, F. *Un monde nouveau*. Paris, Odile Jacob, 1999, p. 126.
- ¹⁰² Nations unies, 1995b, *op. cit.*, p. XIX; PNUD, 1999, *op. cit.*, p. 82.
- ¹⁰³ Ce n'est qu'en 1975 qu'un premier rapport est publié sur "La condition de la femme et la planification de la famille" (Nations unies, 1975, *op. cit.*). A noter par ailleurs que si 1975 était l'année internationale de la femme, 1974 était l'année internationale de la famille. Des initiatives analogues se sont succédées en 1994 (Année internationale de la famille) et 1995 (Quatrième conférence sur les femmes).
- ¹⁰⁴ Nations unies, 1976, *op. cit.*, Plan d'action § 136.
- ¹⁰⁵ Nations unies, 1976, *op. cit.*, Déclaration § 5.
- ¹⁰⁶ Nations unies, 1976, *op. cit.*, Plan d'action § 126.
- ¹⁰⁷ World Bank, *World Development Report*. Washington, The World Bank, 1978, p. 5.
- ¹⁰⁸ Banque mondiale, *Rapport sur le développement dans le monde 1984*. Washington, Banque mondiale, 1984, p. III.
- ¹⁰⁹ Banque mondiale, 1984, *op. cit.*, p. 9.
- ¹¹⁰ Nations unies, 1986, *op. cit.*, § 29 et 159.
- ¹¹¹ Nations unies, 1993, *op. cit.*, Principe 4 et § 14.3.
- ¹¹² Il s'agit notamment du Saint-Siège, d'un grand nombre d'Etats latino-américains, et certains Etats islamistes. Voir par exemple le Rapport de la quatrième conférence mondiale sur les femmes (Nations unies, 1995, *op. cit.*, p. 183), le Rapport de la Conférence internationale sur la population et le développement (Nations unies, Doc. A/CONF. 171/13/Rev.1, 1994b, p. 130) ou le Rapport du Sommet sur le développement social (Nations unies, *Rapport du Sommet mondial sur le développement social*. Doc. A/CONF.166/9, 1995c, p. 124).

¹¹³ McNamara, R., 1970, *Discours devant le Conseil des gouverneurs*. Washington, BIRD, 1970.

¹¹⁴ Voir par exemple: World Bank, 1978, *op. cit.*, p. 5 ; World Bank, *World Development Report 1980*, Washington, The World Bank, 1980, p. 50.

¹¹⁵ Banque mondiale, 1984, *op. cit.*, p. 9.

¹¹⁶ Banque mondiale, 1984, *op. cit.*, p. 9; Nations unies, 1974, *op. cit.*, § 113 ; Pearson, L.B., 1969 , *op. cit.*, p. 198.

¹¹⁷ Banque mondiale, 1990, *op. cit.*, p. 101; World Bank, 1993, *op. cit.*, p. 70, 166.

¹¹⁸ Mayor, F., 1999, *op. cit.*, p. 121, 140.

¹¹⁹ Wolfensohn, J. *Address by the President of the World Bank to the International Labour Conference 85th Session*. 13 June 1997.